

Bulletin d'inscription

au XVIII^{ème} colloque annuel
de l'Observatoire du Crédit et de l'Endettement
le 20 novembre 2008

(Merci de compléter en majuscules)

Nom :

Prénom :

Organisme :

Fonction :

Adresse :

Téléphone :

Fax :

Mail :

Cochez la case appropriée :

Tarif normal : 100 €

Tarif assistants sociaux : 85 €

Tarif étudiants : 45 €

Commande exemplaire(s) du recueil de textes
concernant le RCD (20 €, frais de port inclus)

Total = €

s'inscrit au Colloque et verse les frais d'inscription
au compte n°068-2445225-76 **avec la mention du**
nom + « Colloque 20.11.2008 ».

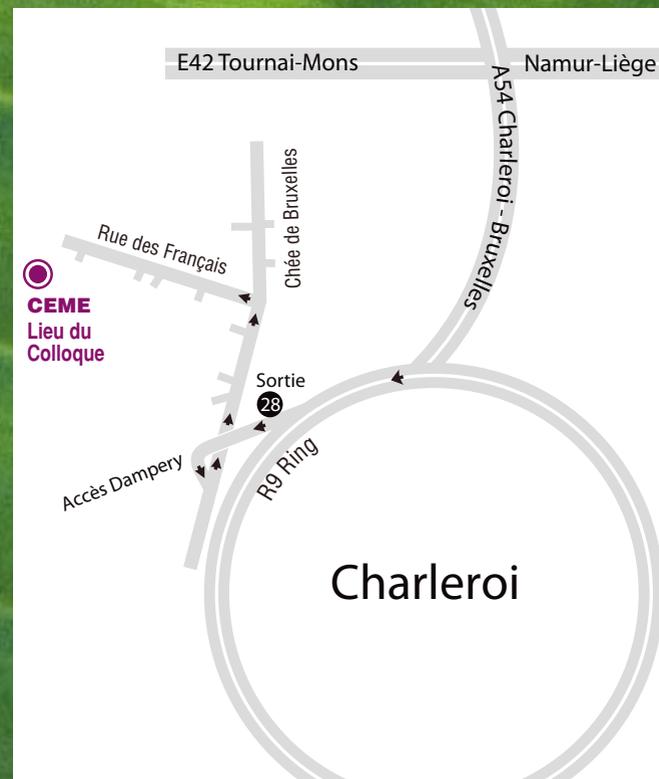
.....

Signature

Plan d'accès

Lieu du colloque

CEME – Charleroi Espace Meeting Européen
Rue des Français 147
6020 Charleroi (Dampremy)



A partir de Bruxelles (E19) :

A la séparation E19/A54 : A54 direction Charleroi
Ring de Charleroi : sortie n°28 (Dampremy - Marchienne)
Suivre les indications

A partir de Liège/Namur ou Mons (E42) :

A l'échangeur avec l'A54 : direction Charleroi
Ring de Charleroi : sortie n°28 (Dampremy - Marchienne)
Suivre les indications

En train :

Gare "Charleroi Sud", prendre le bus jusqu'à l'arrêt
Dampremy – "La Planche"

Ed. resp. : Françoise Masai, Observatoire du Crédit et de l'Endettement asbl • Château de Cartier • Pl. Albert 1^{er} 38 • B-6030 Marchienne-au-Pont

Renseignements pratiques

Lieu du colloque

CEME – Charleroi Espace Meeting Européen
Rue des Français 147
6020 Charleroi (Dampremy)

Werktaalen / Langues de travail

Nederlands / Frans - Néerlandais / Français
Une traduction simultanée est assurée.
Met simultane vertaling.

Inscription

Tarif 100 €

Tarif assistants sociaux : 85 €

Tarif étudiants : 45 €

Ces prix comprennent l'inscription, le dossier de documentation et le lunch.

Enregistrement dès réception du bulletin ci-joint et après paiement de la facture.

Un recueil de textes concernant le règlement collectif de dettes sera disponible au prix de 20 € (frais de port inclus) à partir de février 2009.

Débit avec remboursement des droits d'inscription jusqu'au 10 novembre 2008.

Pour les magistrats et le personnel des greffes, une demande de prise en charge par le SPF Justice a été introduite.

Avocats OBF : 6 points

Information

L'Observatoire du Crédit et de l'Endettement
Sylvie Dehanne
Château de Cartier – Place Albert 1^{er}, n°38
B-6030 Marchienne-au-Pont
Tél.: 32-(0)71/33.12.59
Fax : 32-(0)71/32.25.00
E-mail: info@observatoire-credit.be



XVIII^{ème} colloque annuel

Règlement collectif de dettes

1998-2008

DAMPREMY
JEUDI 20 NOVEMBRE 2008

A l'occasion de son XVIII^{ème} colloque annuel, l'Observatoire du Crédit et de l'Endettement souhaite profiter du 10^{ème} anniversaire de l'entrée en vigueur de la loi sur le règlement collectif de dettes pour confronter les préoccupations et les attentes à l'origine de cette procédure, les problèmes mis en évidence par son application, les améliorations qui lui ont été apportées et qui peuvent encore l'être et les expériences qu'elle a générées dans le chef des acteurs qu'ils soient débiteurs, créanciers, médiateurs de dettes ou magistrats.

Il s'agira donc de tirer un bilan en partant des objectifs de la loi afin d'examiner la manière dont ils ont été rencontrés et traités, et de relever les questions qui restent ouvertes et ce, via une lecture transversale de la loi, de la jurisprudence et de la doctrine.

Des interventions ciblées viendront illustrer les exposés cadre du colloque.

Cette journée sera aussi une occasion privilégiée de rencontres et d'échanges entre les professionnels, qu'ils soient issus des milieux social, judiciaire, académique ou du monde associatif.

Intervenants

Ouverture et introduction

Paul Magnette, *ministre du Climat et de l'Energie, chargé de la Consommation,*

présenté par

Françoise Masai, *présidente de l'Observatoire du Crédit et de l'Endettement*

Président de séance :

Pierre Dejemeppe, *administrateur de l'Observatoire du Crédit et de l'Endettement*

Fil rouge

Eric Balate, *avocat, chargé de cours à l'UMH*

Bertel De Groot, *docent Hogeschool Gent en verbonden aan Universiteit Gent*

Arrêts sur images

Mohamed El Omari, *jurist, Vlaams Centrum Schulbdemiddeling*

Erik Thora, *directeur, CBVA Dijledal, Sociale Huisvesting Leuven*

Christian Van Langenaker, *avocat, barreau de Liège*

Bruno Vanermen, *referendaris, Hof van Cassatie*

Jean-Michel Lambot, *avocat, barreau de Charleroi*

Philippe Lecocq, *juge au Tribunal du travail de Mons*

Rik Marynissen, *jurist, OCMW Gent*

Claude-Alain Baltus, *avocat, barreau de Bruxelles*

Cédric André, *animateur de groupe d'appui à Charleroi*

Une personne en médiation témoigne

Horaire

8h30 Accueil

9h10 Ouverture et introduction

1) Avant l'admissibilité

Comment accueillir le requérant au greffe ?

Débiteur escroc ... admissible ?

2) De l'admissibilité au projet de plan

Un créancier peut-il être « social » ?

Quelle somme pour les dépenses courantes ?

Comment prévoir l'impôt futur ?

11h00 Pause café

3) Le plan de règlement (partie 1)

Situations complexes, plans originaux ?

Le juge doit-il accepter tout projet de plan ?

Questions / réponses

12h45 Lunch

14h00 4) Le plan de règlement (partie 2)

Le surendetté peut-il être propriétaire ?

5) Les acteurs

Le médiateur doit-il contester les réclamations des créanciers ?

Comment éviter les conflits avec les personnes en médiation ?

Quel avenir après le règlement collectif de dettes ?

Savais-je à quoi m'attendre ?

Questions / réponses

Conclusions

16h45 Réception

A affranchir